

Généraliste en santé au travail

Ecole	HEG arc - Haute école de gestion ARC
Objectifs	Cette formation continue offre aux participant-e-s une approche des questions de santé en lien avec l'organisation du travail. Les intervenant-e-s sont des professionnel-le-s ou des chercheur-e-s du domaine de la santé au travail. Ils/elles sont garante-s d'une présentation actualisée, orientée sur une pratique moderne de la question de la santé au travail. Cette formation est construite pour des non-spécialistes et vise à permettre à des personnes motivées de continuer à se former dans le domaine en suivant des cours spécialisés.
Public cible	Personnes qui souhaitent poursuivre leur développement professionnel en approfondissant leur champ de compétences ou acquérir de nouvelles connaissances d'un domaine situé en dehors de leur domaine d'expertise.
Conditions d'admission	-
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Introduction à la santé au travail• Aspects légaux et responsabilité de l'employeur• Importance de l'organisation du travail et Risques psychosociaux• Approches ergonomiques et rôle de l'ergonome• Approches psychologiques et rôle du psychologue du travail• Approche de la médecine du travail et rôle du médecin du travail• Approche de l'inspection du travail et rôle de l'inspecteur ou inspectrice• Dispositifs de gestion des conflits en milieu de travail• Comment mettre en place des organisations du travail favorables à la santé• Comment construire la prévention• Gestion des absences
Durée	1 semestre, 12 soirées
Lieu	HEG arc, Neuchâtel
Examen	Un examen final permet aux participant-e-s de démontrer leurs capacités en contextualisant les approches et démarches apprises durant le cours. En cas de réussite, le/la participant-e obtient un certificat de la Haute école de gestion Arc.

Coût	950 CHF
Titre	Certificat de la HEG arc (généraliste en santé au travail)
Site Internet	http://gestion.he-arc.ch/gestion_formation_continue_grand_public/g%C3%A9n%C3%A9raliste-en-sant%C3%A9-au-travail
Type d'étude	En Emploi